

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 14 septembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 14 septembre 2020 à 19 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Lévis Duchesne, Sylvain Lavoie

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard Greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 193.09.2020 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 août 2020 et des séances extraordinaires du 20 août, du 31 août et du 4 septembre 2020
- 4 Rapport d'activités du conseil
 - 4.1 Administration et développement
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 11 août au 14 septembre 2020
 - 4.1.2 Autorisation de signataires - Contrat d'échange de terrains entre la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et la compagnie 9377-1913 Québec inc.
 - 4.1.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 266-2020 concernant les modalités de publication des avis publics
 - 4.1.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 267-2020 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 3 970 000 \$ sur une période de vingt ans dans le cadre du projet de rénovation et de transformation de la piscine municipale
 - 4.1.5 Taux d'intérêt sur les montants en souffrance sur les comptes de taxes municipales
 - 4.1.6 Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec
 - 4.1.7 Participation à un projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Coopération intermunicipale
 - 4.1.8 Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés pour la mise aux normes du bâtiment des Chevaliers de Colomb

- 4.2 Gestion du territoire
 - 4.2.1 Demande de dérogation mineure no 166-2020 soumise pour la propriété située au 439, 32e Chemin
 - 4.2.2 Demande de dérogation mineure no 167-2020 soumise pour la propriété située au 247, rue de la Plaine
 - 4.2.3 Renouvellement de mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme
 - 4.2.4 Octroi d'un contrat suite à un appel d'offre sur le système électronique des appels d'offres - Réfection de voirie 2020 - Rang 2 et route Saint-André
- 4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie
 - 4.3.1 Autorisation de signataires - Protocoles d'entente à intervenir avec la Véloroute des Bleuets pour la commercialisation et l'entretien « saison 2020 » du réseau associé « Horst de Kénogami »
 - 4.3.2 Octroi d'un contrat à l'entreprise Siemens - Services d'inspection et d'entretien du système d'incendie à l'aréna
 - 4.3.3 Octroi d'un contrat à BGM informatique - Maintenance et soutien informatique
- 4.4 Rapport des activités du conseil
 - 4.4.1 Représentations, dons et subventions
- 5 Dépôt de la correspondance
- 6 Affaires nouvelles
 - 6.1 Engagement d'un journalier aux loisirs - Poste permanent
 - 6.2 Motion de remerciement au personnel de la Ville
 - 6.3 Motion de remerciement M. Pierre Bourdeau
- 7 Période de questions des citoyens
- 8 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

- 3. **194.09.2020 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 AOÛT, DU 31 AOÛT ET DU 4 SEPTEMBRE 2020**
-

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 août 2020 et des séances extraordinaires du 20 août, du 31 août et du 4 septembre 2020 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 et des séances extraordinaires du 20 août, du 31 août et du 4 septembre 2020 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucun commentaire.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 195.09.2020 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 11 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE 2020

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Pier Lapointe
Directrice des finances et trésorière

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 11 août au 14 septembre 2020 laquelle totalise la somme de 918 575,19 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 196.09.2020 AUTORISATION DE SIGNATAIRES - CONTRAT D'ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX ET LA COMPAGNIE 9377-1913 QUÉBEC INC.

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M. M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix un contrat d'échange de terrains (lots n° 5 270 169 et 6 206 508) à intervenir avec la compagnie 9377-1913 Québec inc.

Cet échange permettra d'assurer un accès à la voie publique pour les stationnements situés sur la propriété résidentielle du lot 5 270 166.

Ce contrat d'échange fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 266-2020 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

M. Luc Maltais, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement n° 262-2020 concernant les modalités de publication des avis publics.
- Dépose le projet du Règlement n° 262-2020 concernant les modalités de publication des avis publics.

4.1.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 267-2020 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 3 970 000 \$ SUR UNE PÉRIODE DE VINGT ANS DANS LE CADRE DU PROJET DE

RÉNOVATION ET DE TRANSFORMATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

M. Martin Voyer , par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement n° 267-2020 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 3 970 000 \$ sur une période de vingt ans dans le cadre du projet de rénovation et de transformation de la piscine municipale.
- Dépose le projet du Règlement n° 267-2020.

4.1.5 197.09.2020 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES MONTANTS EN SOUFFRANCE SUR LES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

Considérant qu'en mars dernier le conseil municipal a pris la décision d'abaisser le taux d'intérêt à 0 % afin de soutenir la population dans la situation exceptionnelle créée par la crise de la COVID-19;

Considérant que le conseil municipal, en juin, a poursuivi cette mesure d'allègement jusqu'au 10 septembre 2020;

Considérant que plusieurs mesures ont été mises en place par les différentes instances gouvernementales et organismes à caractère social et économique;

Considérant que l'analyse des comptes à recevoir de la Ville démontre un solde similaire à l'an passé;

Considérant que la Ville a dû et doit engager des dépenses supplémentaires relativement à la situation de la COVID-19 et qu'elle doit aussi faire face à une baisse de revenu.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

De mettre fin, à compter du 10 septembre 2020 à la mesure d'allègement d'abaisser le taux d'intérêt à 0 % et de maintenir toutefois le support financier auprès des organismes de la Ville qui viennent en aide à la population vulnérable.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 198.09.2020 APPUI AUX DEMANDES POUR L'HABITATION COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Considérant que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

Considérant que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Considérant que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

Considérant que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

Considérant que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Considérant que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Considérant qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique en incluant la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, laquelle est souvent sous-représentée au niveau du logement social.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 **199.09.2020** **PARTICIPATION À UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 4 - COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

Considérant que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions ruralité;

Considérant que toutes les municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est désirent présenter un projet de coopération pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en commun de ressources humaines et matérielles en soutien dans le domaine de l'informatique et des technologies de l'information.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix s'engage à participer au projet de réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en commun de ressources humaines et matérielles en soutien dans le domaine de l'informatique et des technologies de l'information;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Lac-Saint-Jean-Est comme organisme responsable du projet et que cette dernière s'engage à assumer une partie des coûts du projet.

Adoptée à l'unanimité

4.1.8 **200.09.2020** **DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS POUR LA MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT DES CHEVALIERS DE COLOMB**

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix souhaite contribuer à améliorer la qualité de vie des aînés en favorisant le vieillissement actif;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix souhaite répondre aux besoins des aînés de la municipalité tels qu'ils ont été déterminés lors des consultations publiques réalisées lors de la démarche MADA;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associé à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris les dépassements de coûts.

À ces causes, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser M. Maxime Fortin à déposer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés

(PRIMADA) pour la mise aux normes du bâtiment des Chevaliers de Colomb.

Adoptée à l'unanimité

4.2

GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 201.09.2020 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 166-2020 SOUmise POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 439, 32E CHEMIN

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 166-2020 soumise par M^{me} Berthe Vigneault et M. Richard Harvey visant à régulariser un empiétement de constructions de 2,93 mètres à l'intérieur de la bande de protection riveraine (1,43 mètre pour la résidence et 1,5 mètre pour la galerie) de leur propriété située au 439, 32e Chemin.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 2020-08-26) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Évans Potvin :

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° 166-2020 déposée par M^{me} Berthe Vigneault et M. Richard Harvey visant à régulariser un empiétement de constructions de 2,93 mètres à l'intérieur de la bande de protection riveraine (1,43 mètre pour la résidence et 1,5 mètre pour la galerie) de leur propriété située au 439, 32e Chemin.
- De prévoir qu'en cas de démolition, de destruction ou de déplacement du bâtiment pour quelque raison que ce soit, la reconstruction devra se faire en conformité des dispositions réglementaires applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 202.09.2020 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 167-2020 SOUmise POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 247, RUE DE LA PLAINE

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais de reporter ce point à la séance du 5 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 203.09.2020 RENOUELEMENT DE MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

De renouveler pour une période de deux ans le mandat des membres du comité consultatif suivants :

- Madame Denyse Gagnon
- Monsieur Dany Desbiens
- Monsieur Hermann Côté
- Monsieur Jean-Philippe Desgagné

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 204.09.2020 OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES - RÉFECTION DE VOIRIE 2020 - RANG 2 ET ROUTE SAINT-ANDRÉ

Considérant l'appel d'offres publié sur le Système électronique des appels d'offres le 21 août 2020 pour des travaux de réfection de voirie 2020 – Rang 2 et route Saint-André;

Considérant que suite à cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont déposé leur offre avant l'heure et la date limite et que les offres se décrivent comme suit:

Soumissionnaire(s)	Endroit	Montant (incluant les taxes applicables)
Inter-Cité Construction Ltée	Chicoutimi	964 636,52 \$
Compagnie Asphalte (CAL)	Laterrière	1 214 733,01 \$

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde le contrat pour des travaux de réfection de voirie 2020 – Rang 2 et route Saint-André au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Inter-Cité Construction Ltée au prix indiqué au tableau ci-haut décrit.

L'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation du Règlement d'emprunt n° 262-2020 auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les travaux optionnels, tels qu'énumérés aux points 8 et 9 du bordereau de soumission à la page 50 au montant de 170 683,50 \$ excluant les taxes applicables sont conditionnels à l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 **205.09.2020** **AUTORISATION DE SIGNATAIRES - PROTOCOLES D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA VÉLOROUTE DES BLEUETS POUR LA COMMERCIALISATION ET L'ENTRETIEN « SAISON 2020 » DU RÉSEAU ASSOCIÉ « HORST DE KÉNOGAMI »**

M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'autoriser M. M. André Fortin, maire et M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix les protocoles d'entente à intervenir avec la Véloroute des Bleuets concernant la commercialisation et l'entretien « saison 2020 » du réseau associé « Horst de Kénogami » et d'autoriser le paiement de la somme de 2 379,59 \$. Ces protocoles font partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 **206.09.2020** **OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE SIEMENS - SERVICES D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DU SYSTÈME D'INCENDIE À L'ARÉNA**

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à l'entreprise Siemens le contrat d'inspection et d'entretien du système d'incendie de l'aréna pour trois années financières, pour la somme totale de 3 133 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 1^{er} septembre 2020.

Les années financières du contrat sont les suivantes :

Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021
Du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022
Du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 207.09.2020 OCTROI D'UN CONTRAT À BGM INFORMATIQUE - MAINTENANCE ET SOUTIEN INFORMATIQUE

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'accorder à l'entreprise BGM informatique le contrat de maintenance et de soutien du réseau et de l'environnement informatique de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix pour la somme maximale de 3 180 \$ plus les taxes applicables, représentant une banque de temps de 40 heures au taux de 79,50 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Comité loisirs, culture, tourisme et qualité de vie
- Visite du site de la Colonie Richelieu
- Comité de vérification des comptes de la Ville
- Comités plénier et séances extraordinaires du conseil
- Comité consultatif d'urbanisme
- Conseil d'administration Société des Loisirs
- Représentation partie de balle secteur Lac-à-la-Croix
- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- Rencontre Sûreté du Québec
- Rencontres pour le dossier de décontamination du 38, rue Saint-Antoine
- Rencontre des dirigeants du Club des Aînés, du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité et de l'entraide funéraire
- Rencontre ministère des Transports

4.4.1 208.09.2020 REPRÉSENTATIONS, DONNS ET SUBVENTIONS

M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
Club de pétanque secteur Lac-à-la-Croix	Contribution cocktail pour la tenue du tournoi annuel le 15 août	75 \$
Club de pétanque secteur Lac-à-la-Croix	Acquisition de tentes pour abris des joueurs	95 \$ en vertu de programme d'aide en loisir
Fonds dotation santé de jonquière - Fondation pour l'enfance et la jeunesse	Demande d'aide financière	50 \$

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 209.09.2020 ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER AUX LOISIRS - POSTE PERMANENT

Considérant l'ouverture d'un poste en août dernier pour l'engagement d'un journalier

